



Assemblée générale

Distr. générale
4 octobre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Point 23 b) de l'ordre du jour

Groupes de pays en situation particulière : mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit

Lettre datée du 1^{er} octobre 2012, adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies par le Représentant permanent de la République démocratique populaire lao

En ma qualité de Président du Groupe des pays en développement sans littoral, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du communiqué adopté par les ministres des affaires étrangères des États membres des pays en développement sans littoral lors de leur onzième réunion annuelle, qui a eu lieu le 26 septembre 2012 en marge du débat général de la soixante-septième session de l'Assemblée générale (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la soixante-septième session de l'Assemblée générale, au titre du point 23 b) de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Saleumxay **Kommasith**



**Annexe à la lettre datée du 1^{er} octobre 2012 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la République démocratique populaire lao
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Communiqué de la onzième réunion ministérielle annuelle
des pays en développement sans littoral**

New York, le 26 septembre 2012

Nous, Ministres des affaires étrangères des pays en développement sans littoral, réunis à New York, le 26 septembre 2012, en marge de la soixante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies,

Rappelant la Déclaration d'Almaty¹ et le Programme d'action d'Almaty : répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit², qui ont été adoptés à Almaty (Kazakhstan) en 2003,

Rappelant également la Déclaration du Millénaire³, le document final du Sommet mondial de 2005⁴ et celui de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement⁵, ainsi que celui de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui a eu lieu en 2012 à Rio de Janeiro (Brésil)⁶,

Rappelant en outre les résolutions 56/180, 57/242, 58/201, 59/245, 60/208, 61/212, 62/204, 63/228, 64/214, 65/172 et 66/214 de l'Assemblée générale, concernant les besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral auxquels il est possible de répondre grâce à une mise en œuvre efficace du Programme d'action d'Almaty,

Rappelant la Déclaration adoptée le 3 octobre 2008⁷ à l'issue de la réunion de haut niveau tenue à l'occasion de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale et consacrée à l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty, qui souligne que le coût plus élevé du transit des marchandises à travers les frontières pénalise les produits des pays en développement sans littoral sur le plan de la compétitivité et que leurs efforts pour établir des systèmes de transport en transit efficaces continuent de se heurter à des difficultés,

Rappelant également la Plate-forme d'Asunción pour le Cycle de négociations de Doha pour le développement, adoptée lors de la Réunion des ministres du

¹ Rapport de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, Almaty (Kazakhstan), 28 et 29 août 2003 (A/CONF.202/3, annexe II).

² Ibid., annexe I.

³ Voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

⁴ Voir résolution 60/1 de l'Assemblée générale.

⁵ Voir résolution 65/1 de l'Assemblée générale.

⁶ Voir résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe.

⁷ Voir résolution 63/2 de l'Assemblée générale.

commerce des pays en développement sans littoral, qui s'est tenue à Asunción le 10 août 2005, la Déclaration d'Oulan-Bator, adoptée lors de la Réunion des ministres du commerce des pays en développement sans littoral, qui s'est tenue à Oulan-Bator les 28 et 29 août 2007, la Déclaration d'Ezulwini, adoptée à l'occasion de la troisième Réunion des ministres du commerce des pays en développement sans littoral, qui s'est tenue au Royaume du Swaziland les 21 et 22 octobre 2009, et la Déclaration d'Oulan-Bator⁸, adoptée lors de la Concertation Asie-Pacifique de haut niveau sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty et les écarts de développement dont souffrent les pays en développement sans littoral, qui s'est tenue à d'Oulan-Bator, du 12 au 14 avril 2011,

Rappelant en outre le document final de la treizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement⁹, qui s'est tenue en avril 2012, et le Communiqué¹⁰ adopté à cette occasion par les ministres des pays en développement sans littoral, dans lesquels les membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont été invités instamment à tout mettre en œuvre pour faire avancer et aboutir le Cycle de négociations de Doha pour le développement, à accroître le volume de l'aide fournie dans le cadre de l'Initiative Aide pour le commerce et à accorder une plus grande attention au développement des capacités productives, au développement des infrastructures, ainsi qu'à l'amélioration des technologies de l'information et des communications dans les pays en développement sans littoral,

Rappelant la Déclaration ministérielle d'Almaty¹¹, adoptée lors de la quatrième Réunion des ministres du commerce des pays en développement sans littoral tenue à Almaty le 12 septembre 2012, et le document final de la Réunion thématique mondiale de haut niveau sur le commerce international, la facilitation du commerce et l'aide pour le commerce, tenue à Almaty, les 13 et 14 septembre 2012, qui soulignent qu'en vue d'atténuer les répercussions négatives de l'enclavement sur le développement, il sera nécessaire de mettre en œuvre des mesures globales, cohérentes et coordonnées à tous les niveaux dans les domaines de l'investissement, des infrastructures (production, transport, télécommunications et énergie), de la logistique (facilitation du transport et du commerce) et des technologies afin d'appuyer les efforts déployés par les pays en développement sans littoral,

Conscients que les difficultés en matière de développement auxquelles sont confrontés nos pays qui sont géographiquement désavantagés du fait qu'ils n'ont pas accès à la mer et les graves difficultés qui en résultent pour une intégration effective de nos économies dans le système commercial multilatéral imprègnent tous les aspects du processus de développement, y compris la croissance économique, la lutte contre la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement,

Conscients également que la responsabilité de la mise en place de systèmes efficaces de transit incombe au premier chef aux pays en développement sans littoral et de transit et qu'ils doivent s'employer à créer des conditions propices pour générer, attirer et mobiliser efficacement des ressources afin de faire face à leurs difficultés en matière de développement, mais que leurs efforts doivent pouvoir

⁸ E/ESCAP/67/22, annexe.

⁹ UNCTAD/ISS/2012/11.

¹⁰ TD/474.

¹¹ A/67/386, annexe.

bénéficier d'un appui international continu de la part des partenaires de développement et des organisations internationales et régionales dans un esprit de responsabilité partagée, y compris la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, et compte tenu des accords d'intégration régionaux,

Exprimant notre soutien aux pays en développement sans littoral qui sortent d'un conflit, en vue de leur permettre de se relever et de reconstruire, selon les besoins, leur infrastructure politique, sociale et économique et de les aider à réaliser leurs priorités de développement, conformément aux buts et objectifs énoncés dans le Programme d'action d'Almaty,

Prenant acte de l'appui inestimable et constant fourni par les partenaires de développement, y compris le système des Nations Unies, les organisations internationales et régionales, les partenaires bilatéraux, la société civile et le secteur privé, ainsi que du rôle de la coopération Sud-Sud afin de relever le défi important que constitue la réponse aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral, notamment grâce à la mise en place d'infrastructures de transport adaptées et de systèmes de transport en transit,

Préoccupés par la réapparition des hausses des prix des produits alimentaires et de l'énergie, aggravées par les effets néfastes du changement climatique, qui ont eu des incidences négatives sur le progrès économique et social des pays en développement sans littoral ces dernières années et ont accru leur vulnérabilité et réduit leur capacité à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement,

Prenant note du rapport annuel du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty,

Saluant l'adoption de la résolution 66/214 par l'Assemblée générale, qui a décidé de tenir, en 2014, une conférence consacrée à l'examen décennal complet de l'application du Programme d'action, précédée, selon que de besoin, par des préparatifs thématiques menés aux échelons mondial et régional,

Adoptons le communiqué ci-après :

1. Nous réaffirmons notre détermination à accélérer la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty par le biais d'un partenariat efficace et authentique entre les pays en développement sans littoral et de transit et leurs partenaires de développement ainsi qu'entre les secteurs public et privé aux niveaux national, bilatéral, régional et mondial, étant donné que ces partenariats sont indispensables pour la réalisation rapide de tous les objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, et l'intégration complète et véritable des pays en développement sans littoral dans l'économie mondiale;

2. Nous nous félicitons des progrès accomplis par les pays en développement sans littoral, les pays de transit voisins et leurs partenaires de développement dans la mise en œuvre des priorités du Programme d'action d'Almaty, comme en témoignent plusieurs mesures de facilitation des transports et des échanges commerciaux qui ont permis de réduire les retards et d'accroître l'efficacité aux frontières; le développement des infrastructures de transport en transit; l'intensification des efforts d'harmonisation des normes et règles dans le secteur des transports; les améliorations au niveau de l'aide au développement allouée au secteur des transports, du stockage et des communications des pays en

développement sans littoral; et l'augmentation des investissements étrangers directs, des envois de fonds ainsi que l'allègement de la dette;

3. Toutefois, nous demeurons préoccupés que, malgré les efforts accrus faits pour mettre en œuvre les priorités du Programme d'action d'Almaty, le coût plus élevé des transactions commerciales pénalise les produits des pays en développement sans littoral, décourage les investissements étrangers et constitue le motif principal de leur marginalisation permanente au sein de l'économie mondiale. Des difficultés persistantes empêchent les pays en développement sans littoral de tirer pleinement parti des échanges commerciaux pour créer suffisamment d'épargne intérieure et accélérer ainsi la croissance économique et progresser dans la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire;

4. Nous sommes préoccupés par le fait que l'insuffisance des infrastructures de transport, y compris l'état des axes commerciaux régionaux, la détérioration des stocks existants, la persistance de lacunes importantes, les barrières, l'absence de liaisons efficaces, notamment entre les installations routières, ferroviaires et portuaires, ainsi que de ressources durables pour la maintenance entravent considérablement l'expansion commerciale des pays en développement sans littoral. Les problèmes liés aux transports en transit persistent, tels que l'insuffisance des capacités de charge des installations portuaires, les retards des passages en douane et du dédouanement aux ports, les droits et les obstacles divers dus à la lourdeur des procédures douanières et toutes les autres contraintes liées à la réglementation, la faiblesse des mécanismes juridiques et institutionnels et le coût des transactions bancaires;

5. Nous sommes également préoccupés par le manque de diversification des exportations qui rend nos économies vulnérables aux chocs extérieurs. Nous exhortons la communauté internationale à aider les pays en développement sans littoral à mettre en œuvre des mesures propres à renforcer et accroître leurs capacités de production et améliorer la valeur ajoutée de leurs exportations afin de pouvoir tirer parti des débouchés commerciaux disponibles;

6. Nous constatons avec une profonde préoccupation que les pays en développement sans littoral continuent de pâtir des diverses crises mondiales, y compris les crises économique et financière, de la cherté des prix des denrées alimentaires et de l'extrême instabilité des prix des matières premières, qui compromettent les moyens de subsistance de nos populations et entravent les efforts que nous faisons pour soutenir la croissance économique. Nous nous engageons donc à nouveau à tout faire pour être mieux à même de résister aux effets des chocs extérieurs et accélérer la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty ainsi que la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire;

7. À cet égard, nous prions instamment la communauté internationale, les partenaires de développement et les institutions multilatérales de développement, y compris les organismes des Nations Unies, d'accroître leur soutien aux pays en développement en renforçant leur aide financière et technique pour permettre à ces pays de faire face aux multiples chocs extérieurs et de limiter les conséquences des problèmes nouveaux ou émergents pour les couches les plus vulnérables de leurs populations;

8. Nous invitons les organisations internationales et autres instituts de recherche à entreprendre des études sur la vulnérabilité des pays en développement sans littoral aux chocs extérieurs et à mettre au point une série d'indicateurs de vulnérabilité pouvant être utilisés à des fins d'alerte rapide;

9. Nous sommes conscients que le changement climatique fait peser une menace potentiellement permanente et grave sur le développement économique et social de nos pays, et qu'il peut nuire aux efforts que nous consacrons à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, sachant que nous sommes les moins bien préparés à relever le défi de l'adaptation au changement climatique et à atténuer ses conséquences, lesquelles aggraveront davantage encore les handicaps dont nous souffrons déjà. Nous sommes vulnérables aux effets du changement climatique sur la production agricole, la fréquence des catastrophes naturelles, la dégradation des sols et la désertification. Les pays en développement sans littoral doivent également faire face à d'autres difficultés : insécurité alimentaire, viabilité de la pêche continentale, ressources en eau, érosion de la biodiversité et santé des populations. Nous invitons instamment nos partenaires de développement à apporter une aide financière et technologique et un appui pour le renforcement des capacités afin de permettre aux pays en développement sans littoral de faire face au changement climatique, notamment en mettant en place à titre prioritaire des stratégies d'adaptation efficaces et des mesures d'atténuation appropriées et en établissant, à l'intention des pays en développement sans littoral, un mécanisme de financement de la lutte contre le changement climatique;

10. Nous engageons les organisations internationales compétentes, notamment le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies, à aider les pays en développement sans littoral à mener des études afin de mieux comprendre les conséquences du changement climatique dans leur cas précis et à élaborer des mesures pour y faire face;

11. Nous soulignons l'importance des mesures de facilitation du commerce pour la croissance et l'expansion du commerce extérieur des pays en développement sans littoral et leur incidence positive sur le développement économique de ces pays. Nous demandons à la communauté internationale de faire en sorte que l'accord relatif à la facilitation du commerce qui découlera du Cycle de négociations de Doha pour le développement prévoie des engagements contraignants garantissant la liberté de transit, limitant rigoureusement les frais, redevances et formalités et assurant la transparence ainsi que des normes communes pour les documents exigés, afin d'accélérer la circulation, la remise et le dédouanement des marchandises. Les besoins particuliers des pays en développement sans littoral doivent être pleinement pris en compte pour les aider à compenser leur désavantage géographique. L'objectif ultime doit être d'abaisser le coût des transactions grâce à la réduction de la durée des transports et au renforcement de la sûreté des échanges transfrontières;

12. Nous lançons un appel pour qu'une solution favorable au développement soit trouvée afin de sortir de l'impasse dans laquelle se trouve actuellement le Cycle de négociations commerciales de Doha, solution qui pourrait être l'aboutissement de ce cycle de 10 ans. Elle pourrait se traduire par un accès plus large aux marchés et

une intensification des échanges commerciaux et être axée sur les besoins des pays en développement sans littoral. Elle devrait faire ressortir la volonté de concrétiser le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement; d'éliminer parallèlement toutes les formes de subventions à l'exportation; et de réduire sensiblement les aides nationales faussant les échanges, comme l'exige le mandat du Cycle de Doha. Le document final devrait également faire une bonne place à la question de l'assistance technique et du renforcement des capacités;

13. Nous engageons également les organismes compétents des Nations Unies et les autres organisations internationales d'accroître leur appui pour renforcer les capacités de négociation des pays en développement sans littoral ainsi que leur aptitude à mettre en œuvre des mesures de facilitation du commerce;

14. Nous demandons qu'une assistance technique accrue soit fournie aux pays en développement sans littoral qui n'ont toujours pas intégré le système commercial multilatéral réglementé et souhaitent adhérer à l'OMC. Nous insistons sur la nécessité de tenir compte, lors de la procédure d'adhésion, du niveau de développement de chaque pays, ainsi que des besoins et problèmes particuliers découlant de son enclavement, et sur le fait que toutes les dispositions relatives au traitement spécial et différencié énoncées dans l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et dans tous les accords de l'OMC doivent être appliquées à tous les pays en développement sans littoral candidats. Une assistance technique ciblée devrait être fournie aux pays en développement candidats à toutes les étapes de la procédure;

15. Nous réitérons notre demande tendant à ce que l'aide au développement fournie dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce tienne dûment compte des besoins particuliers des pays en développement sans littoral. Les domaines concernés devraient être le renforcement des capacités nécessaires à l'élaboration des politiques commerciales, la participation aux négociations commerciales, l'application de mesures de facilitation du commerce, la mise en œuvre des accords internationaux, les investissements dans l'infrastructure des transports, de l'information et des communications ainsi que des équipements collectifs et le renforcement des capacités de production aux fins de l'amélioration de la compétitivité des produits de nos pays sur les marchés d'exportation. Nous attachons une grande importance à l'initiative Aide pour le commerce et nous sommes résolus à intensifier notre participation au processus de suivi pour mieux faire comprendre nos besoins et priorités en matière d'assistance;

16. Nous soulignons le rôle de premier plan des investissements étrangers directs, qui contribuent à accélérer le développement et la réduction de la pauvreté par la création d'emplois, le transfert de savoir-faire en matière de gestion et de technologie et l'apport de capitaux non générateurs d'endettement, ainsi que leur rôle essentiel dans la mise en place des infrastructures de transport, de télécommunications et de services collectifs de distribution. Nous engageons les pays exportateurs de capitaux à accroître leur aide financière et à renforcer leur soutien aux efforts que déploient les pays en développement sans littoral en vue d'attirer des investissements étrangers directs en adoptant et en appliquant des mesures incitatives d'ordre économique, financier et juridique pour stimuler les flux d'investissements étrangers directs vers ces pays;

17. Nous demandons à nos partenaires bilatéraux et multilatéraux de développement non seulement de maintenir le niveau actuel de l'aide publique au

développement mais aussi de l'accroître afin de permettre aux pays en développement sans littoral et de transit de mettre en place des infrastructures de transport en transit et des projets de facilitation du commerce, et d'améliorer ainsi la desserte intrarégionale, de compléter les tronçons manquants au niveau des réseaux et de garantir le bon fonctionnement des couloirs maritimes stratégiques;

18. Nous invitons les donateurs à fournir leur appui en allégeant de manière plus substantielle la dette des pays en développement sans littoral pour les aider à progresser dans la réalisation des objectifs du Programme d'action d'Almaty ainsi que des objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire;

19. Nous saluons les efforts faits par le biais de la coopération Sud-Sud dans les domaines du transport de transit entre pays en développement sans littoral et de transit, et demandons une intensification des efforts qui peuvent aider les pays en développement sans littoral à affronter les problèmes de développement complexes et graves auxquels ils doivent faire face en raison de leurs désavantages géographiques, et accélérer ainsi la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty;

20. Nous sommes déterminés à faire appliquer le mandat du groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral et engageons tous les pays en développement sans littoral à devenir signataires de l'accord multilatéral portant sa création. Nous saluons les pays qui ont déposé leur instrument d'adhésion à l'accord et invitons instamment les autres à accélérer le processus de ratification et d'adhésion afin que le groupe de réflexion puisse commencer ses travaux dès que possible. Nous accueillons avec satisfaction les mesures prises par le Gouvernement mongol pour accélérer la mise en place du groupe de réflexion international à Oulan-Bator. Nous invitons les organisations internationales, notamment la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la CNUCED et les commissions régionales, les pays donateurs et d'autres principaux pôles d'excellence à soutenir les activités du groupe de réflexion;

21. Nous constatons que l'Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie de 2003, entré en vigueur en 2005, et l'Accord intergouvernemental sur le réseau du chemin de fer transasiatique de 2006, entré en vigueur en juin 2009, ont contribué à promouvoir les investissements pour le développement, la maintenance et la modernisation des routes prioritaires du réseau routier d'Asie et du réseau ferroviaire transasiatique qui ont grandement bénéficié à la région. Nous prions donc les organisations internationales et les pays donateurs de soutenir la mise en œuvre effective des projets définis dans les accords intergouvernementaux;

22. Nous prenons note des efforts déployés par les pays en développement sans littoral d'Afrique pour s'attaquer aux problèmes juridiques rencontrés par le système africain de transport en transit faute d'infrastructure routière intégrée et normalisée. Dans ce contexte, nous soutenons les mesures prises par le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement en concertation avec la Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement. Nous prions le Bureau du Haut Représentant de redoubler d'efforts pour faciliter la conclusion entre les gouvernements des pays d'Afrique d'un accord sur une infrastructure de transport, en particulier pour le réseau routier transafricain;

23. Nous encourageons nos partenaires de développement, y compris les donateurs et les organismes internationaux de financement et de développement, ainsi que les entités privées, à verser des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale créé par le Secrétaire général pour soutenir les activités relatives au suivi de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty;

24. Nous prions le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement de continuer à mobiliser et à coordonner l'appui et les ressources fournis par la communauté internationale en vue d'une mise en œuvre efficace du Programme d'action d'Almaty et de la Déclaration sur l'examen à mi-parcours, conformément à son mandat;

25. Nous rappelons la décision prise par l'Assemblée générale, dans sa résolution 66/214 du 22 décembre 2011, de tenir en 2014 une conférence consacrée à l'examen décennal complet de l'application du Programme d'action d'Almaty, laquelle serait précédée par des préparatifs thématiques aussi efficaces et structurés que possible menés aux échelons mondial et régional et ouverts au plus grand nombre. Le comité préparatoire intergouvernemental devrait tenir deux réunions au début de 2014;

26. Nous soulignons que l'examen complet représentera pour les pays en développement sans littoral et de transit ainsi que pour nos partenaires de développement une importante occasion d'évaluer de manière critique la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty, notamment les pratiques optimales et les lacunes;

27. Nous soulignons également que la conférence consacrée à l'examen décennal complet devrait déboucher sur l'adoption d'un programme de développement qui permette aux pays en développement sans littoral d'intégrer le système commercial mondial et de se rapprocher des objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire, au cours des 10 prochaines années. Le nouveau cadre devrait également prévoir des mécanismes efficaces de suivi, d'examen et de contrôle de sa mise en œuvre.

28. Nous demandons à tous les pays en développement sans littoral de participer activement aux préparatifs de l'examen décennal du Programme d'action d'Almaty et de se faire représenter à la conférence au plus haut niveau possible;

29. Nous engageons la communauté internationale à accorder une importance particulière aux préparatifs de la conférence et à participer activement à la conférence;

30. Nous prions les organismes des Nations Unies, en particulier la CNUCED, le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, le PNUD, les commissions économiques régionales de l'Organisation des Nations Unies, les autres organisations internationales, en particulier la Banque mondiale, l'OMC, le Fonds commun pour les produits de base, l'Union internationale des transports routiers et l'Organisation mondiale des douanes, les banques régionales, les organisations régionales, les communautés économiques régionales, les parlements, le secteur privé et les autres parties prenantes à apporter leur concours aux préparatifs de l'examen décennal du Programme d'action d'Almaty et à la conférence elle-même;

31. Nous prions également le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de prendre toutes les mesures nécessaires pour doter le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement des ressources voulues afin de lui permettre de bien préparer l'examen complet du Programme d'action d'Almaty et de mener à bien les autres tâches que lui a confiées l'Assemblée générale.
